

L'EMPLOI INTERMITTENT DANS LE SPECTACLE AU COURS DE L'ANNÉE 2015

En résumé :

En 2015, l'emploi des intermittents du spectacle concerne 253 000 salariés et génère 2,2 milliards d'euros de masse salariale pour un total de 98 millions d'heures travaillées. 111 000 employeurs relèvent du champ d'application des annexes 8 et 10 de l'Assurance chômage¹.

Les salariés intermittents du spectacle, majoritairement des hommes, résident principalement en Île-de-France (43,8%) et occupent un emploi principal² de type artistique. Un quart d'entre eux ne réalise qu'un seul contrat au cours de l'année.

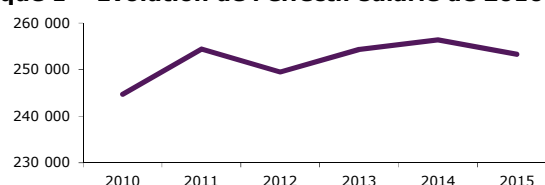
Les employeurs des secteurs professionnels¹ (audiovisuel, spectacle vivant) représentent un quart des employeurs mais créent plus de 90% de l'activité totale en termes d'heures travaillées et de masse salariale. Ils emploient 25,5 salariés en moyenne contre 3,9 salariés pour les employeurs hors secteurs professionnels. Plus de 40% sont localisés en Île-de-France.

253 000 SALARIÉS INTERMITTENTS DU SPECTACLE

En 2015, le nombre de salariés intermittents du spectacle s'élève à près de 253 000 personnes. Ce recensement comprend tous les artistes, ouvriers et techniciens du spectacle engagés en CDD, notamment en CDD d'usage, qui ont travaillé au moins une heure au cours de l'année pour un ou plusieurs employeurs relevant du champ d'application des annexes 8 et 10 de l'Assurance chômage³. Il inclut donc les intermittents indemnisés au titre de ces annexes, mais également tous les autres salariés intermittents qui effectuent au moins un contrat de travail dans le champ spectacle.

En un an, leur nombre diminue de 1,2% après 2 années de hausse. Par rapport à 2010, la hausse s'élève à 3,5% (cf. graphique 1).

Graphique 1 – Évolution de l'effectif salarié de 2010 à 2015



Sources : Pôle emploi - AEM, DUS - Champ France entière + Monaco - Données brutes

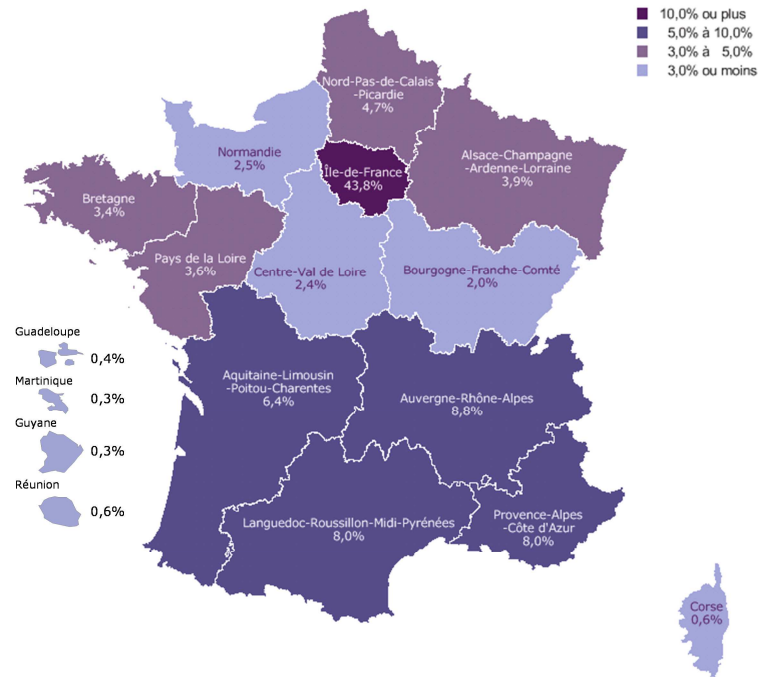
Un salarié sur deux réside en Île-de-France

Près de la moitié (43,8%) des salariés intermittents du spectacle en 2015 habitent en Île-de-France (cf. graphique 2). Loin derrière, suivent les régions Auvergne-Rhône-Alpes (8,8%) Provence-Alpes-Côte d'Azur et Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées (8,0% chacune).

¹ Cf. annexe méthodologique en fin de document concernant le champ d'application des annexes 8 et 10 de l'Assurance chômage.

² L'emploi principal de chaque salarié intermittent du spectacle est déterminé en fonction du revenu annuel maximum observé parmi les différents emplois occupés au cours de l'année par ce salarié intermittent du spectacle.

³ Au cours de l'année 2015, 112 700 salariés ont fait moins de 120 heures et 96 500 plus de 507 heures (cf. tableau 2bis).

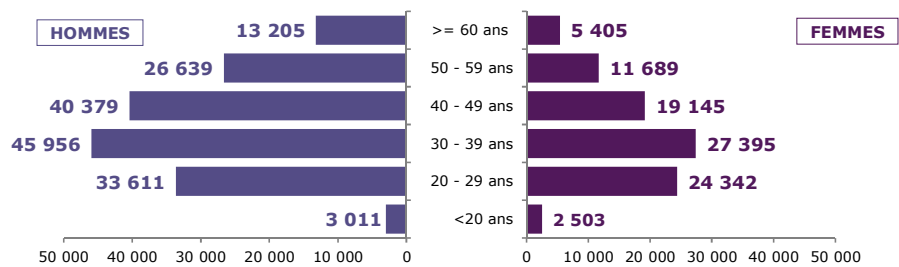
Graphique 2 - Répartition des salariés intermittents du spectacle selon la domiciliation en 2015

Sources : Pôle emploi - AEM, DUS - Champ France entière - Données brutes

Une majorité d'hommes

Avec 64,3% des salariés, les hommes sont largement majoritaires parmi les intermittents du spectacle. À titre de comparaison, ils représentent 51,8% des salariés du secteur privé⁴. L'âge moyen est de 40,0 ans. Les moins de 30 ans représentent environ 30% de la population féminine et un peu moins d'un quart de la population masculine (cf. graphique 3 et tableau 1).

La part des femmes parmi les intermittents est plus importante dans les classes d'âge les plus jeunes (42,3% chez les moins de 30 ans contre 31,1% chez les 40 ans ou plus).

Graphique 3 - Répartition des salariés selon l'âge et le genre en 2015

Sources : Pôle emploi - AEM, DUS - Champ France entière + Monaco - Données brutes

⁴ Source = Insee, estimation d'emploi 2014, emploi total au 31/12, population en emploi de 15 ans ou plus, France métropolitaine.

Tableau 1 - Répartition des salariés selon l'âge et le genre en 2015

Tranche d'âge	Hommes		Femmes		Total	
	Effectif	Part en %	Effectif	Part en %	Effectif	Part en %
<20 ans	3 011	1,8	2 503	2,8	5 514	2,2
20 - 29 ans	33 611	20,6	24 342	26,9	57 953	22,9
30 - 39 ans	45 956	28,2	27 395	30,3	73 351	29,0
40 - 49 ans	40 379	24,8	19 145	21,2	59 524	23,5
50 - 59 ans	26 639	16,4	11 689	12,9	38 328	15,1
>= 60 ans	13 205	8,1	5 405	6,0	18 610	7,3
Ensemble	162 801	100,0	90 479	100,0	253 280	100,0
Part en %	64,3		35,7		100,0	

Sources : Pôle emploi - AEM, DUS - Champ France entière + Monaco - Données brutes

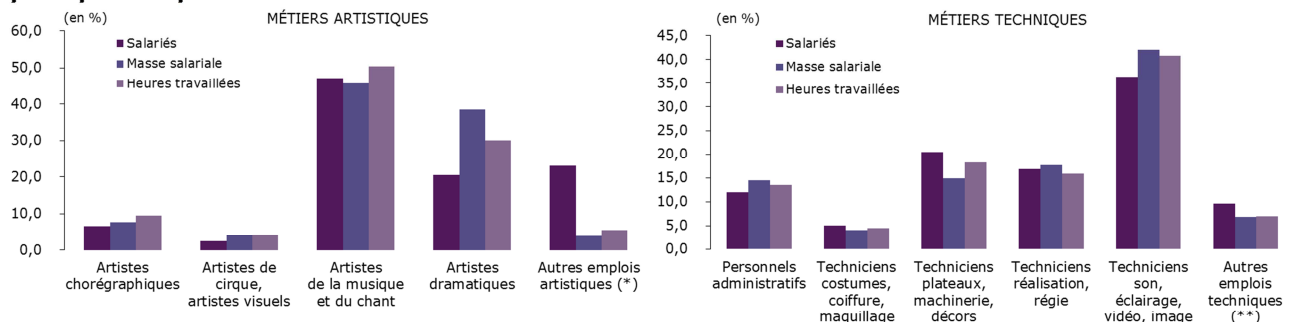
Une majorité d'artistes

Les salariés intermittents occupent, au cours de l'année, un ou plusieurs emplois. Il est possible cependant de déterminer leur emploi principal, en se fondant sur les rémunérations maximales perçues au titre de leurs différents emplois⁵. Les emplois sont classés en deux familles : les emplois artistiques et les emplois techniques.

Sur les 253 000 salariés, 152 000 exercent un emploi artistique, soit 60%, et 101 000 occupent un emploi technique, soit 40%. Par rapport à l'année 2014, l'effectif salarié occupant un emploi artistique diminue de 2,5% et celui occupant un emploi technique augmente de 0,8%.

Au sein de chaque famille d'emplois, un emploi prédominant s'observe. D'un côté, les 72 000 artistes de la musique et du chant concentrent 47,3% de l'ensemble des artistes. De l'autre, les 37 000 techniciens son, éclairage, vidéo et image, regroupent 36,4% de l'ensemble des techniciens (cf. graphique 4 et tableau 1 en annexe).

Graphique 4 - Répartition des salariés, de la masse salariale et des heures travaillées selon l'emploi principal occupé en 2015



Sources : Pôle emploi - AEM, DUS - Champ France entière + Monaco - Données brutes

Note : la répartition par emploi des salariés intermittents se fait sur la base de l'emploi principal.

* Exemples d'autres emplois artistiques : artiste de complément / acteur de complément / figurant (pour plus de 90% des salariés de cette famille d'emplois).

** Exemples d'autres emplois techniques : collaborateur artistique / conseiller artistique / assistant artistique, intervenant d'émission / assistant d'émission / animateur, scripte (pour plus de 80% des salariés de cette famille d'emplois).

Un seul contrat de travail au cours de l'année 2015 pour un quart des salariés

En 2015, 25,4% des salariés réalisent un seul contrat dans l'année pour 2,5% de la masse salariale (cf. tableau 2). A l'opposé, 8,6% des salariés réalisent 50 contrats ou plus dans l'année, ces salariés percevant 21,2% de la masse salariale totale⁶.

⁵ En moyenne, les salaires perçus au titre de l'emploi principal représentent 85% de l'ensemble des salaires perçus par un salarié intermittent sur l'ensemble de ses emplois.

⁶ Seuls les contrats de travail dans les secteurs relevant de l'intermittence sont pris en compte ici. Certains intermittents peuvent également avoir des contrats de travail ne relevant pas des annexes 8 et 10 de l'Assurance chômage.

En moyenne, un salarié a effectué 16,5 contrats au cours de l'année 2015. Les techniciens effectuent en moyenne plus de contrats au cours de l'année que les artistes : 20,6 contre 13,9.

Tableau 2 - Répartition des salariés et des masses salariales selon le nombre de contrats réalisés en 2015

Nombre de contrats de travail	Effectifs salariés		Masse salariale (en millions d'euros)	
	Nombre	Part en %	Montant	Part en %
1	64 386	25,4	57	2,5
2	23 619	9,3	57	2,5
3 à 4	24 541	9,7	130	5,8
5 à 9	30 159	11,9	282	12,6
10 à 24	45 268	17,9	601	26,8
25 à 49	43 624	17,2	641	28,6
50 ou plus	21 683	8,6	477	21,2
Total	253 280	100,0	2 245	100,0

Sources : Pôle emploi - AEM, DUS - Champ France entière + Monaco - Données brutes

L'AUDIOVISUEL CONCENTRE 55% DE LA MASSE SALARIALE ET 42% DES HEURES TRAVAILLEES

Au total, plus de 4 millions de contrats de travail

Les contrats sont répartis à part égales entre emplois artistiques et techniques

4,2 millions de contrats de travail sont exécutés au cours de l'année 2015, partagés à parts égales entre les emplois artistiques et techniques (2,1 millions chacun).

En un an, le nombre de contrats diminue de 0,2% sous l'effet de la baisse de 0,5% des emplois artistiques. Dans le même temps, le volume de contrats concernant des emplois techniques affiche une légère hausse de 0,1% (cf. tableau 1 en annexe).

La moitié des contrats est réalisée dans le champ du spectacle vivant

En 2015, la moitié des contrats est effectuée dans le champ du spectacle vivant et un tiers dans l'audiovisuel (cf. tableau 2 en annexe). 17% des contrats sont réalisés pour des employeurs dont l'activité principale n'est pas le spectacle (les activités des organisations associatives, des administrations publiques etc..).

Au sein du spectacle vivant, 8 contrats sur 10 sont effectués pour des employeurs du secteur « Arts du spectacle vivant ». Au sein de l'audiovisuel, 8 contrats sur 10 le sont pour des employeurs du secteur de la production audiovisuelle, cinéma et animation.

97,6 millions d'heures travaillées

Les emplois techniques représentent près des trois cinquièmes des heures travaillées

Le volume d'heures travaillées au cours de l'année 2015 s'élève à 97,6 millions, dont 57,0 millions pour les emplois techniques et 40,6 millions pour les emplois artistiques, soit respectivement 58,4% et 41,6% du volume d'heures total. Globalement, il augmente de 0,5% en un an. Comme pour le volume de contrats, la même tendance s'observe : hausse pour les métiers techniques (+0,9%) et baisse pour les emplois artistiques (-0,1%) (cf. tableau 1 en annexe).

Parmi les emplois techniques, la part des heures travaillées par les techniciens son, éclairage, vidéo et image dans le total des heures effectuées s'élève à 40,8% et celle des techniciens plateaux, machinerie et décors à 18,2%.

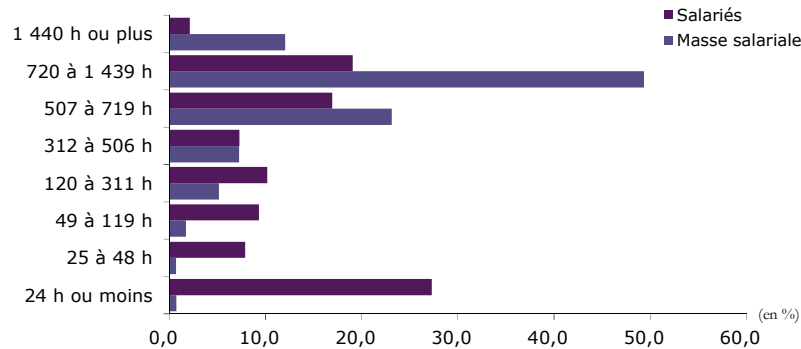
Au sein des emplois artistiques, la moitié (50,5%) des heures travaillées sont effectuées par des artistes de la musique et du chant et 30,1% par des artistes dramatiques (cf. graphique 4).

27% des intermittents travaillent moins de 24 h dans l'année sur des contrats relevant des annexes 8 et 10

Au cours de l'année 2015, le nombre d'heures travaillées par salarié est de 385 heures en moyenne contre 379 heures en 2014 (+1,7% en un an).

En 2015, 27,3% des salariés travaillent 24 heures ou moins dans l'année. A l'opposé, 2,1% des salariés travaillent plus de 1 440 heures. La moitié de la masse salariale (49,4%) correspond aux 19,0% de salariés travaillant entre 720 et 1 439 heures au cours de l'année (cf. graphique 5).

Graphique 5 - Répartition des salariés et de la masse salariale selon les heures travaillées en 2015



Sources : Pôle emploi - AEM, DUS - Champ France entière + Monaco - Données brutes

Tableau 2bis - Répartition des salariés et de la masse salariale selon les heures travaillées en 2015

Nombre d'heures travaillées	Effectifs salariés		Masse salariale (en millions d'euros)	
	Nombre	Part en %	Montant	Part en %
24 h ou moins	69 100	27,3	16	0,7
25 à 48 h	20 000	7,9	15	0,7
49 à 119 h	23 600	9,3	38	1,7
120 à 311 h	25 700	10,1	116	5,2
312 à 506 h	18 400	7,3	163	7,2
507 à 719 h	42 900	16,9	519	23,1
720 à 1 439 h	48 200	19,0	1 108	49,4
1 440 h ou plus	5 400	2,1	270	12,0
Total	253 300	100,0	2 245	100,0

Sources : Pôle emploi - AEM, DUS - Champ France entière + Monaco - Données brutes

L'intensité du travail des techniciens est deux fois supérieure à celle des artistes avec respectivement 566 et 266 heures travaillées en moyenne au cours de l'année (cf. tableau 1 en annexe).

Prédominance du spectacle vivant avec 46% des heures travaillées

La répartition du volume d'heures par secteur d'activité est analogue à celle des contrats de travail. Le spectacle vivant représente 45,6% du volume d'heures total, et l'audiovisuel 42,1%. Le volume d'heures total progresse de 0,5% en un an. Comme l'année passée, l'augmentation est beaucoup plus marquée dans l'audiovisuel que dans le spectacle vivant, avec respectivement +1,2% et +0,7% en un an (cf. tableau 2 en annexe).

La structure par secteurs est identique à celle observée pour les contrats de travail : le secteur des arts du spectacle vivant et celui de la production audiovisuelle, cinéma, animation génèrent chacun près de 80% des heures dans leurs secteurs respectifs (spectacle vivant et audiovisuel).

2,2 milliards de masse salariale versée

La masse salariale versée au titre des contrats effectués en 2015 s'élève à 2,2 milliards d'euros. En un an, elle augmente de 2,2%.

Les emplois techniques concentrent 65% de la masse salariale

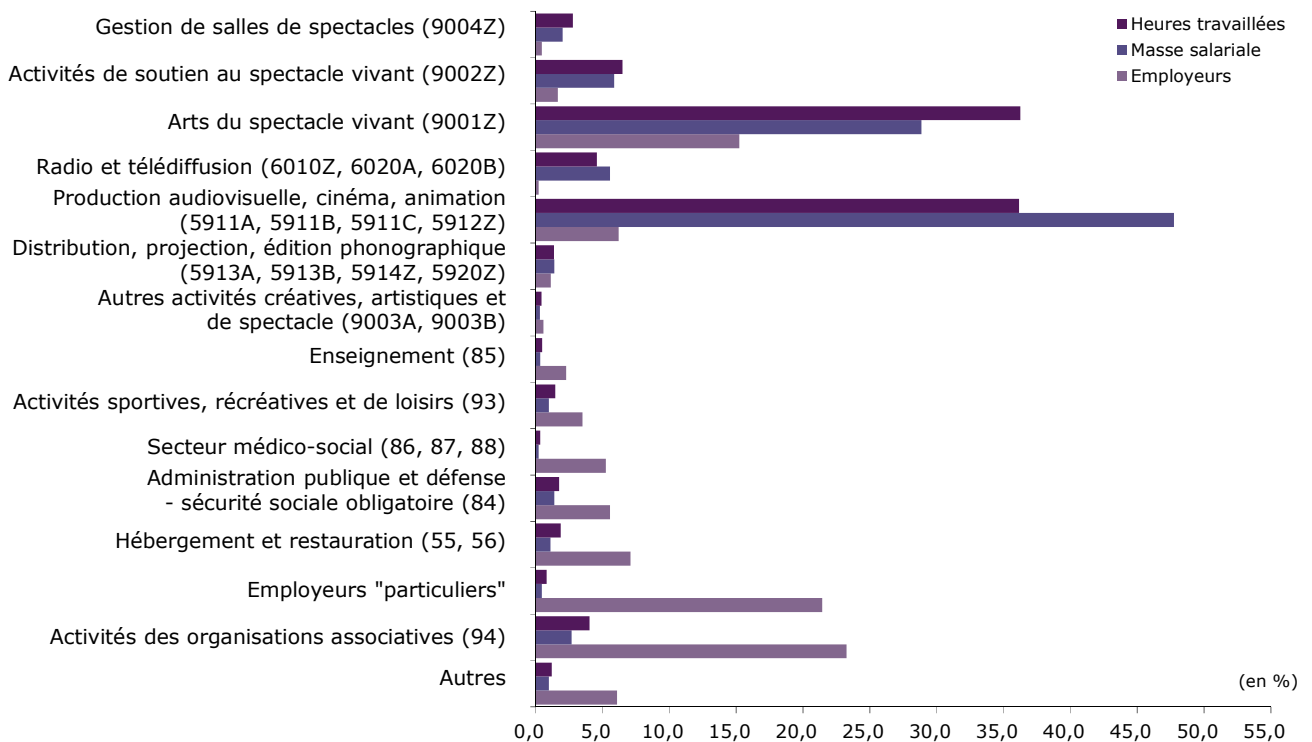
La masse salariale versée au titre des emplois techniques s'élève à 1,4 milliards d'euros, soit 64,5% de la masse salariale totale. Elle progresse de 1,8% en un an. Celle des artistes augmente de 3% (cf. tableau 1 en annexe).

55% de la masse salariale provient de l'audiovisuel

Les secteurs de l'audiovisuel génèrent plus de la moitié de la masse salariale totale versée (54,7%). Le secteur de la production audiovisuelle, cinéma, animation représente à lui seul 47,8% de la masse salariale totale, alors qu'il représente 36,1% du volume d'heures total (cf. graphique 6 et tableau 2 en annexe).

Les secteurs du spectacle vivant versent 36,8% de la masse salariale totale. Les arts du spectacle vivant, principal secteur du spectacle vivant, concentrent à eux seuls 28,9% de la masse salariale totale pour 36,3% du volume total d'heures travaillées.

Graphique 6 - Répartition des employeurs, de la masse salariale et des heures travaillées par secteur d'activité en 2015



Sources : Pôle emploi - AEM, DUS - Champ France entière + Monaco - Données brutes

111 000 EMPLOYEURS DONT 28 700 AU SEIN DES SECTEURS PROFESSIONNELS

En 2015, 111 000 employeurs relevant du champ d'application des annexes 8 et 10 de l'Assurance chômage ont employé un ou plusieurs intermittents.

Parmi eux, les employeurs dont l'activité principale ou l'objet est le spectacle, désignés «employeurs des secteurs professionnels» se distinguent de ceux dont l'activité principale ou l'objet n'est pas le spectacle, appelés «employeurs hors secteurs professionnels» (cf. annexe méthodologique).

Les employeurs des secteurs professionnels représentent un quart des employeurs et créent plus 90% de l'activité totale

Au total, 28 700 employeurs, soit 25,9%, relèvent du périmètre des secteurs professionnels. Ils emploient 235 000 salariés intermittents au cours de l'année pour un total de 88 millions d'heures de travail effectuées, soit 90,5% du volume d'heures total, et 2 milliards d'euros de masse salariale, soit 93,6% de la masse salariale totale (cf. tableau 3).

A l'inverse, le périmètre hors secteurs professionnels concentre les trois quarts des employeurs mais réalise moins de 10% de l'activité totale en termes d'heures travaillées ou de masse salariale.

Tableau 3 – Les employeurs, les salariés, la masse salariale, les heures et les contrats de travail en 2015

Indicateurs	Secteurs professionnels			Hors secteurs professionnels			Ensemble		
	2014	2015	Évolution (en %)	2014	2015	Évolution (en %)	2014	2015	Évolution (en %)
Nombre d'employeurs	28 601	28 682	0,3	82 835	82 309	-0,6	111 315	110 870	-0,4
Nombre de salariés (*)	237 156	234 550	-1,1	68 320	67 373	-1,4	256 392	253 280	-1,2
Masse salariale (en millions d'euros)	2 051	2 102	2,5	146	143	-2,0	2 197	2 245	2,2
Volume d'heures (en milliers)	87 677	88 308	0,7	9 452	9 275	-1,9	97 129	97 582	0,5
Nombre de contrats de travail (en milliers)	3 589	3 590	0,0	605	597	-1,3	4 194	4 188	-0,2

Sources : Pôle emploi - AEM, DUS - Champ France entière + Monaco - Données brutes

* Certains salariés pouvant, au cours de l'année, avoir des contrats avec plusieurs employeurs, le nombre de salariés « tous secteurs » est inférieur à la somme du nombre de salariés des secteurs professionnels et du nombre de salariés « hors secteurs professionnels ».

Les évolutions des deux champs employeur sont contrastées. En effet, tous les indicateurs hors secteurs professionnels diminuent. En revanche, côté secteurs professionnels, seul le nombre de salariés est en baisse (-1,1%), les autres indicateurs étant stables ou en hausse.

Au niveau agrégé, les évolutions du nombre de salariés, de la masse salariale et du volume d'heures suivent l'évolution des secteurs professionnels. En revanche, le nombre total d'employeurs et le nombre de contrats de travail diminuent, sous l'effet de la baisse de ces indicateurs observée hors secteurs professionnels.

25,5 salariés en moyenne par an pour les employeurs des secteurs professionnels

Au cours de l'année 2015, les employeurs des secteurs professionnels emploient en moyenne 25,5 salariés, contre 3,9 salariés pour les employeurs hors secteurs professionnels.

42,0% des employeurs des secteurs professionnels emploient 10 salariés intermittents du spectacle ou plus dans l'année, contre 8,0% pour les employeurs hors secteurs professionnels.

A l'inverse, 43,4% des employeurs hors secteurs professionnels n'emploient qu'un seul salarié intermittent du spectacle au cours de l'année, contre 13,6% pour les employeurs des secteurs professionnels.

3 salariés sur 4 travaillent exclusivement dans le périmètre des secteurs professionnels

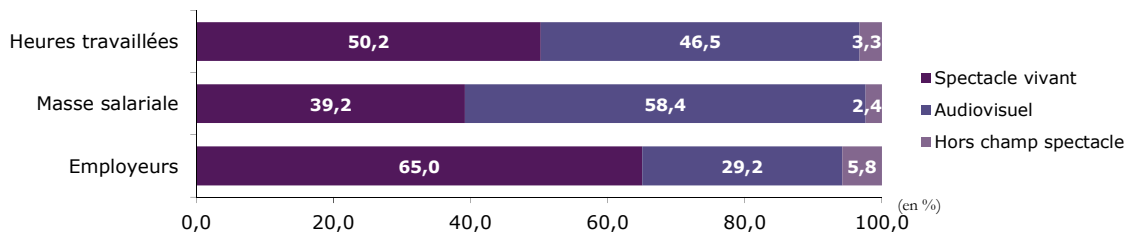
En 2015, sur les 253 000 salariés intermittents, 73,4% travaillent exclusivement pour des employeurs des secteurs professionnels et 7,4% exclusivement pour des employeurs hors secteurs professionnels. Les 19,2% restants travaillent au cours de l'année pour les deux périmètres.

Le spectacle vivant regroupe 65% des employeurs des secteurs professionnels

Parmi les employeurs des secteurs professionnels, la branche du spectacle vivant est prédominante par rapport à l'audiovisuel en nombre d'employeurs (65,0%) et en volume d'heures travaillées (50,2%). En revanche, la situation inverse s'observe concernant la masse salariale versée à 58,4% dans l'audiovisuel (cf. graphique 7 et tableau 3 en annexe).

Ces résultats s'expliquent par la structure en termes de taille d'entreprises des deux branches. Le spectacle vivant est composé majoritairement de petites structures (compagnies théâtrales ou chorégraphiques par exemple). L'audiovisuel au contraire concentre des employeurs avec des effectifs salariés importants (chaînes de radio, télévision, production audiovisuelle, etc...).

Graphique 7 - Structures comparées par branche d'activité au sein des secteurs professionnels en 2015



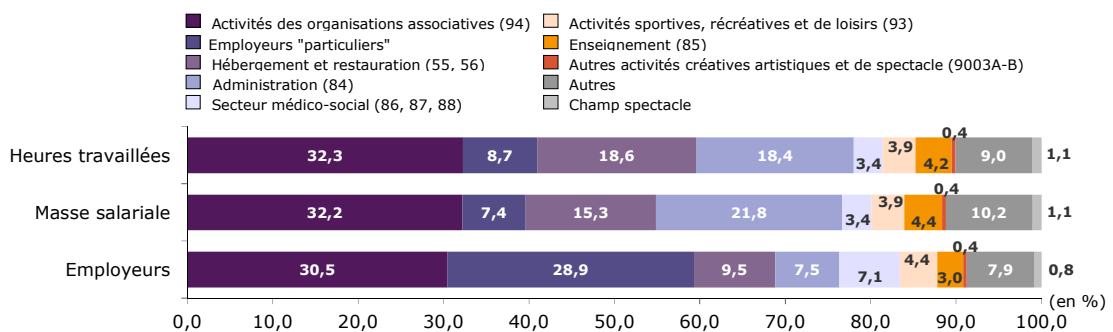
Sources : Pôle emploi - AEM - Champ France entière + Monaco - Données brutes

Les employeurs particuliers et les associations principaux employeurs hors secteurs professionnels

Les associations et les employeurs particuliers représentent respectivement 30,5% et 28,9% des employeurs hors secteurs professionnels, soit à eux deux 6 employeurs sur 10. Ils représentent à eux seuls environ 40 % de l'activité, mesurée sur la base du volume d'heures et de la masse salariale (cf. graphique 8 et tableau 4 en annexe).

Les employeurs particuliers représentent 28,9% des employeurs hors secteurs professionnels, mais ne versent que 7,4% de la masse salariale du champ. A l'inverse, les employeurs du secteur de l'administration, peu nombreux en volume (7,5% du total), versent 21,8% de la masse salariale totale.

Graphique 8 - Structures comparées par branche d'activité hors secteurs professionnels en 2015



Sources : Pôle emploi - DUS - Champ France entière + Monaco - Données brutes

Des évolutions contrastées selon le périmètre

Côté secteurs professionnels, le nombre d'employeurs augmente en un an légèrement plus dans le spectacle vivant que dans l'audiovisuel (respectivement +0,9% et +0,7%). Le nombre de salariés, quant à lui, diminue plus fortement dans l'audiovisuel que dans le spectacle vivant, avec respectivement -1,5% et -0,3% en un an (cf. tableau 3 en annexe).

Hors secteurs professionnels, la baisse de 0,6% du nombre d'employeurs s'explique principalement par la diminution observée chez les employeurs « particuliers », dans le secteur médico-social et dans le domaine associatif, avec respectivement -1,6%, -1,2% et -0,9% en un an (cf. tableau 4 en annexe). Sur ces domaines d'activité, la même tendance à la baisse s'observe sur le volume d'activité en termes de masse salariale, heures travaillées ou contrats.

Il est à noter la légère augmentation du nombre d'employeurs du domaine administratif (+0,6%). Cette hausse s'oppose à une baisse marquée du volume d'activité en termes de masse salariale, heures travaillées ou contrats de travail (respectivement -4,3%, -4,0% et -2,1%).

Près de 41% des employeurs professionnels sont localisés en Île-de-France

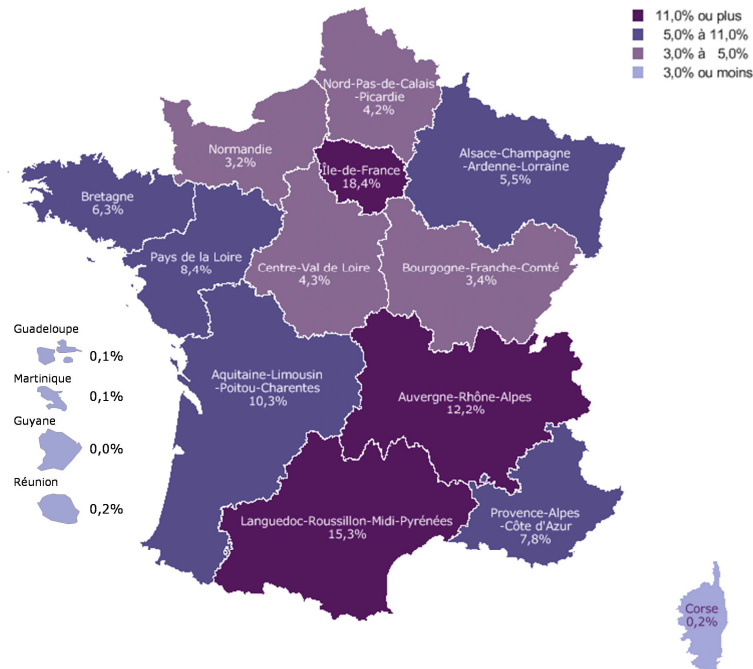
Tous secteurs confondus, l'Île-de-France regroupe le plus grand nombre d'employeurs (18,4%), suivie des régions Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées (15,3%), Auvergne-Rhône-Alpes (12,2%) et Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes (10,3%) (cf. graphique 9).

Cette prédominance de la région Île-de-France (cf. graphique 9 bis) est encore plus marquée pour les employeurs des secteurs professionnels (40,8%).

En revanche, les employeurs hors secteurs professionnels montrent une répartition beaucoup plus homogène, ces quatre régions représentant chacune entre 10% et 17% : Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées (17,4%), Auvergne-Rhône-Alpes (13,0%), Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes (11,6%) et Île-de-France (10,6%) (cf. graphique 9 ter).

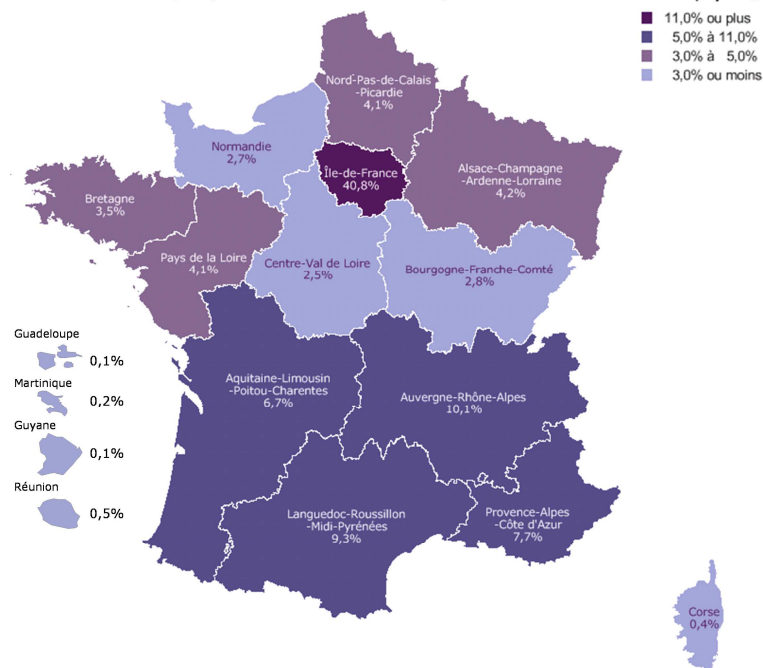
La répartition des salariés selon leur lieu de résidence est similaire à la répartition géographique des employeurs des secteurs professionnels (cf. graphique 2 en page 2).

Graphique 9 - Répartition des employeurs tous secteurs selon la région en 2015



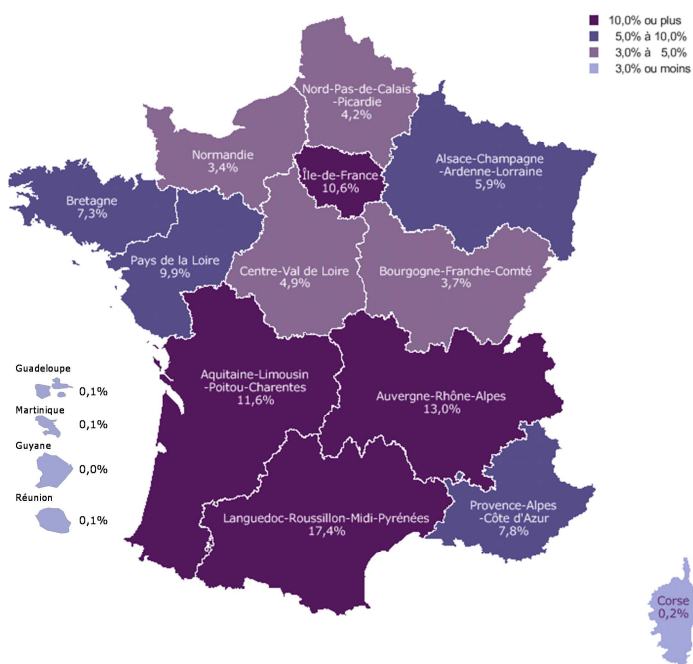
Sources : Pôle emploi - AEM, DUS - Champ France entière + Monaco - Données brutes

Graphique 9 bis - Répartition des employeurs des secteurs professionnels selon la région en 2015



Sources : Pôle emploi - AEM - Champ France entière + Monaco - Données brutes

Graphique 9 ter - Répartition des employeurs hors secteurs professionnels selon la région en 2015



Sources : Pôle emploi - DUS - Champ France entière + Monaco - Données brutes

Fabienne SONNERAT
Département Observatoire de l'emploi et Pôle Emploi Services/Service Appui Pilotage

ANNEXES

Tableau 1 – Répartition des salariés, de la masse salariale, des heures et des contrats selon l'emploi principal occupé en 2015

Familles d'emplois	Effectifs salariés ⁽¹⁾			Masse salariale (en millions d'euros)			Volume d'heures de travail (en milliers)			Nombre de contrats (en milliers)		
	2014	2015	Évolution en %	2014	2015	Évolution en %	2014	2015	Évolution en %	2014	2015	Évolution en %
Artistes chorégraphiques	10 458	10 172	-2,7	62	61	-0,4	3 978	3 877	-2,5	177	173	-2,1
Artistes de cirque, artistes visuels	3 897	3 818	-2,0	32	32	-0,6	1 756	1 741	-0,9	79	79	-0,2
Artistes de la musique et du chant	72 584	72 068	-0,7	355	364	2,5	20 444	20 504	0,3	1 165	1 167	0,2
Artistes dramatiques	31 486	31 237	-0,8	292	308	5,3	12 183	12 218	0,3	562	558	-0,7
Autres emplois artistiques	37 950	35 207	-7,2	32	31	-1,2	2 269	2 242	-1,2	139	135	-2,9
Total emplois artistiques	156 375	152 502	-2,5	773	796	3,0	40 630	40 581	-0,1	2 122	2 112	-0,5
Personnels administratifs	12 070	11 997	-0,6	206	209	1,7	7 713	7 720	0,1	191	188	-1,5
Techniciens costumes, coiffure, maquillage	5 094	5 021	-1,4	58	59	2,4	2 558	2 572	0,6	81	81	0,4
Techniciens plateaux, machinerie, décors	20 347	20 563	1,1	216	216	0,0	10 313	10 390	0,7	444	450	1,4
Techniciens réalisation, régie	17 243	16 877	-2,1	256	255	-0,6	9 248	9 066	-2,0	252	247	-1,8
Techniciens son, éclairage, vidéo, image	36 511	36 636	0,3	593	610	2,8	22 806	23 241	1,9	1 004	1 003	-0,1
Autres emplois techniques	8 677	9 609	10,7	95	100	5,3	3 851	3 998	3,8	100	105	4,4
Total emplois techniques	99 942	100 703	0,8	1 424	1 449	1,8	56 489	56 988	0,9	2 071	2 074	0,1
Autres emplois	75	75	0,0	0	0	36,6	10	14	39,5	1	1	33,3
Total	256 392	253 280	-1,2	2 197	2 245	2,2	97 129	97 582	0,5	4 194	4 188	-0,2

Sources : Pôle emploi - AEM, DUS - Champ France entière + Monaco - Données brutes

(1) : Dénombrement selon l'emploi principal du salarié : l'emploi principal du salarié est déterminé en fonction du revenu annuel maximum

Tableau 2 – Répartition des employeurs **tous secteurs**, des salariés, de la masse salariale, des heures et des contrats selon le secteur d'activité en 2015

Secteurs d'activité	Nombre d'employeurs			Nombre de salariés (*)			Masse salariale (en millions d'euros)			Volume d'heures de travail (en milliers)			Nombre de contrats (en milliers)		
	2014	2015	Évolution en %	2014	2015	Évolution en %	2014	2015	Évolution en %	2014	2015	Évolution en %	2014	2015	Évolution en %
9001Z - Arts du spectacle vivant	16 651	16 905	1,5	120 043	119 842	-0,2	634	648	2,3	35 177	35 383	0,6	1 657	1 664	0,4
9002Z - Activités de soutien au spectacle vivant	1 880	1 830	-2,7	34 371	33 779	-1,7	129	132	1,8	6 219	6 354	2,2	334	329	-1,3
9004Z - Gestion de salles de spectacles	542	519	-4,2	16 847	16 842	0,0	47	45	-3,7	2 763	2 723	-1,5	117	119	1,8
Spectacle vivant	19 073	19 254	0,9	134 867	134 413	-0,3	810	825	1,9	44 159	44 460	0,7	2 107	2 112	0,2
Distribution, projection, édition phonographique (5913A, 5913B, 5914Z, 5920Z)	1 250	1 250	0,0	12 706	13 295	4,6	28	31	11,4	1 236	1 330	7,6	62	70	12,0
Production audiovisuelle, cinéma, animation (5911A, 5911B, 5911C, 5912Z)	6 827	6 876	0,7	118 077	115 928	-1,8	1 036	1 072	3,5	34 874	35 272	1,1	1 077	1 072	-0,5
Radio et télédiffusion (6010Z, 6020A, 6020B)	252	263	4,4	16 186	15 690	-3,1	125	125	-0,4	4 481	4 461	-0,5	204	206	0,9
Audiovisuel	8 329	8 389	0,7	132 009	130 098	-1,4	1 190	1 228	3,2	40 591	41 062	1,2	1 343	1 347	0,3
Total champ spectacle	27 402	27 643	0,9	233 216	230 809	-1,0	2 000	2 054	2,7	84 750	85 522	0,9	3 450	3 459	0,3
Activités des organisations associatives (94)	26 077	25 781	-1,1	41 911	41 037	-2,1	63	61	-3,0	4 021	3 920	-2,5	246	239	-2,9
Employeurs "particuliers"	24 136	23 760	-1,6	10 945	11 092	1,3	11	11	-5,6	856	806	-5,9	53	51	-3,7
Hébergement et restauration (55, 56)	7 683	7 880	2,6	14 974	15 018	0,3	23	25	5,9	1 865	1 822	-2,3	124	123	-1,2
Administration publique et défense - sécurité sociale obligat	6 149	6 182	0,5	30 074	29 173	-3,0	33	31	-4,3	1 782	1 712	-3,9	106	104	-2,2
Secteur médico-social (86, 87, 88)	5 890	5 824	-1,1	7 032	6 797	-3,3	5	5	-5,2	329	315	-4,4	25	24	-2,2
Activités sportives, récréatives et de loisirs (93)	3 746	3 884	3,7	12 534	12 802	2,1	20	22	11,8	1 299	1 422	9,5	64	67	4,7
Enseignement (85)	2 440	2 527	3,6	8 429	8 645	2,6	7	8	4,4	448	462	3,1	25	26	5,7
Autres activités créatives, artistiques et de spectacle (9003A)	672	650	-3,3	5 137	5 000	-2,7	7	7	-5,0	457	433	-5,2	25	23	-7,7
Autres	7 120	6 739	-5,4	7 120	6 739	-5,4	27	22	-18,2	1 322	1 168	-11,6	75	71	-5,7
Total hors champ spectacle	83 913	83 227	-0,8	79 790	77 371	-3,0	197	192	-2,8	12 379	12 060	-2,6	744	729	-2,0
Total général	111 315	110 870	-0,4	256 392	253 280	-1,2	2 197	2 245	2,2	97 129	97 582	0,5	4 194	4 188	-0,2

Sources : Pôle emploi - AEM, DUS - Champ France entière + Monaco - Données brutes

* Certains salariés pouvant, au cours de l'année, avoir des contrats avec plusieurs employeurs, le nombre de salariés « tous secteurs » est inférieur à la somme du nombre de salariés des secteurs professionnels et du nombre de salariés « hors secteurs professionnels ».

Tableau 3 – Répartition des employeurs **des secteurs professionnels**, des salariés, de la masse salariale, des heures et des contrats selon le secteur d'activité en 2015

Secteurs d'activité	Nombre d'employeurs			Nombre de salariés (*)			Masse salariale (en millions d'euros)			Volume d'heures de travail (en milliers)			Nombre de contrats (en milliers)		
	2014	2015	Évolution en %	2014	2015	Évolution en %	2014	2015	Évolution en %	2014	2015	Évolution en %	2014	2015	Évolution en %
9001Z - Arts du spectacle vivant	16 143	16 389	1,5	119 530	119 375	-0,1	632	647	2,3	35 101	35 297	0,6	1 652	1 659	0,4
9002Z - Activités de soutien au spectacle vivant	1 830	1 780	-2,7	34 117	33 552	-1,7	129	132	1,9	6 209	6 346	2,2	333	329	-1,3
9004Z - Gestion de salles de spectacles	503	475	-5,6	16 764	16 718	-0,3	47	45	-3,7	2 759	2 719	-1,4	116	119	2,0
Spectacle vivant	18 476	18 644	0,9	134 332	133 906	-0,3	809	824	1,9	44 069	44 363	0,7	2 102	2 106	0,2
Distribution, projection, édition phonographique (5913A, 5913B, 5914Z, 5920Z)	1 246	1 246	0,0	12 691	13 281	4,6	28	31	11,4	1 235	1 327	7,5	62	70	11,9
Production audiovisuelle, cinéma, animation (5911A, 5911B, 5911C, 5912Z)	6 823	6 872	0,7	118 075	115 921	-1,8	1 036	1 072	3,5	34 873	35 271	1,1	1 077	1 072	-0,5
Radio et télédiffusion (6010Z, 6020A, 6020B)	252	263	4,4	16 186	15 690	-3,1	125	125	-0,4	4 481	4 461	-0,5	204	206	0,9
Audiovisuel	8 321	8 381	0,7	131 997	130 080	-1,5	1 190	1 228	3,2	40 589	41 059	1,2	1 343	1 347	0,3
Total champ spectacle	26 797	27 025	0,9	232 720	230 320	-1,0	1 998	2 052	2,7	84 658	85 422	0,9	3 445	3 454	0,3
Activités des organisations associatives (94)	825	742	-10,1	8 998	8 651	-3,9	15	15	-3,3	939	926	-1,4	45	44	-2,6
Employeurs "particuliers"	0	0		0	0		0	0		0	0		0	0	
Hébergement et restauration (55, 56)	60	58	-3,3	1 000	897	-10,3	2	3	49,5	134	93	-30,5	7	6	-20,3
Administration publique et défense - sécurité sociale obligat	-	8	-11,1	95	98	3,2	0	0	6,6	3	4	38,6	0	0	-4,0
Secteur médico-social (86, 87, 88)	-	3	200,0	7	15	114,3	0	0	23,3	2	2	36,2	0	0	22,1
Activités sportives, récréatives et de loisirs (93)	259	260	0,4	4 883	5 102	4,5	14	16	13,6	967	1 064	10,0	41	42	3,9
Enseignement (85)	43	39	-9,3	979	815	-16,8	1	1	5,4	76	70	-9,0	4	4	-12,8
Autres activités créatives, artistiques et de spectacle (9003)	346	315	-9,0	4 185	3 976	-5,0	7	7	-6,8	423	393	-7,1	23	21	-9,6
Autres	261	232	-11,1	261	232	-11,1	13	8	-37,2	475	335	-29,6	23	20	-15,2
Total hors champ spectacle	1 804	1 657	-8,1	23 798	21 912	-7,9	53	50	-4,8	3 020	2 886	-4,4	144	137	-5,1
Total général	28 601	28 682	0,3	237 156	234 550	-1,1	2 051	2 102	2,5	87 677	88 308	0,7	3 589	3 590	0,0

Sources : Pôle emploi - AEM - Champ France entière + Monaco - Données brutes

* Certains salariés pouvant, au cours de l'année, avoir des contrats avec plusieurs employeurs, le nombre de salariés « tous secteurs » est inférieur à la somme du nombre de salariés des secteurs professionnels et du nombre de salariés « hors secteurs professionnels ».

Tableau 4 – Répartition des employeurs **hors secteurs professionnels**, des salariés, de la masse salariale, des heures et des contrats selon le secteur d'activité en 2015

Secteurs d'activité	Nombre d'employeurs			Nombre de salariés (*)			Masse salariale (en milliers d'euros)			Volume d'heures de travail			Nombre de contrats		
	2014	2015	Évolution en %	2014	2015	Évolution en %	2014	2015	Évolution en %	2014	2015	Évolution en %	2014	2015	Évolution en %
9001Z - Arts du spectacle vivant	551	563	2,2	2 296	2 243	-2,3	1 177	1 291	9,7	76 049	86 352	13,5	4 369	4 708	7,8
9002Z - Activités de soutien au spectacle vivant	58	54	-6,9	447	304	-32,0	177	130	-26,5	10 084	7 935	-21,3	696	474	-31,9
9004Z - Gestion de salles de spectacles	41	44	7,3	119	143	20,2	58	55	-5,1	4 121	3 333	-19,1	349	187	-46,4
Spectacle vivant	650	661	1,7	2 806	2 659	-5,2	1 413	1 477	4,5	90 254	97 620	8,2	5 414	5 369	-0,8
Distribution, projection, édition phonographique (5913A, 5913B, 5914Z, 5920Z)	7	8	14,3	21	28	33,3	14	22	60,9	1 136	2 274	100,2	51	128	151,0
Production audiovisuelle, cinéma, animation (5911A, 5911B, 5911C, 5912Z)	5	5	0,0	15	19	26,7	14	10	-26,6	1 011	718	-29,0	29	29	0,0
Radio et télédiffusion (6010Z, 6020A, 6020B)	0	0		0	0		0	0		0	0		0	0	
Audiovisuel	12	13	8,3	36	47	30,6	28	32	16,4	2 147	2 992	39,4	80	157	96,3
Total champ spectacle	662	674	1,8	2 838	2 706	-4,7	1 440	1 509	4,8	92 401	100 612	8,9	5 494	5 526	0,6
Activités des organisations associatives (94)	25 291	25 071	-0,9	35 949	35 350	-1,7	47 385	45 987	-3,0	3 082 116	2 994 161	-2,9	201 140	195 176	-3,0
Employeurs "particuliers"	24 136	23 760	-1,6	10 945	11 092	1,3	11 181	10 554	-5,6	856 080	805 734	-5,9	52 992	51 044	-3,7
Hébergement et restauration (55, 56)	7 628	7 825	2,6	14 586	14 680	0,6	21 421	21 791	1,7	1 731 138	1 729 160	-0,1	116 792	116 775	0,0
Administration publique et défense - sécurité sociale obligat	6 144	6 179	0,6	29 989	29 082	-3,0	32 544	31 149	-4,3	1 779 079	1 708 029	-4,0	106 173	103 892	-2,1
Secteur médico-social (86, 87, 88)	5 889	5 821	-1,2	7 025	6 782	-3,5	5 106	4 830	-5,4	327 478	312 494	-4,6	24 832	24 258	-2,3
Activités sportives, récréatives et de loisirs (93)	3 492	3 634	4,1	8 590	8 716	1,5	5 203	5 561	6,9	331 251	358 231	8,1	23 375	24 816	6,2
Enseignement (85)	2 401	2 490	3,7	7 509	7 881	5,0	6 073	6 326	4,2	372 018	392 662	5,5	20 528	22 482	9,5
Autres activités créatives, artistiques et de spectacle (9003A)	328	340	3,7	1 028	1 100	7,0	483	586	21,4	33 687	40 078	19,0	1 967	2 253	14,5
Autres	6 864	6 515	-5,1	6 864	6 515	-5,1	14 807	14 496	-2,1	846 596	833 512	-1,5	51 938	51 234	-1,4
Total hors champ spectacle	82 173	81 635	-0,7	67 643	66 794	-1,3	144 204	141 280	-2,0	9 359 443	9 174 061	-2,0	599 737	591 930	-1,3
Total général	82 835	82 309	-0,6	68 320	67 373	-1,4	145 644	142 789	-2,0	9 451 844	9 274 673	-1,9	605 231	597 456	-1,3

Sources : Pôle emploi - DUS - Champ France entière + Monaco - Données brutes

* Certains salariés pouvant, au cours de l'année, avoir des contrats avec plusieurs employeurs, le nombre de salariés « tous secteurs » est inférieur à la somme du nombre de salariés des secteurs professionnels et du nombre de salariés « hors secteurs professionnels ».

MÉTHODOLOGIE

1. CHAMP

Le champ de cette publication porte sur les employeurs qui relèvent du champ d'application des annexes 8 et 10 de l'Assurance chômage et qui emploient, sous contrat à durée déterminée, au moins un salarié du spectacle (artistes du spectacle, ouvriers ou techniciens concourant au spectacle).

2. DEFINITIONS

Les employeurs d'intermittents du spectacle

Les annexes 8 et 10 au règlement général de la Convention de l'Assurance chômage relatives à l'aide au retour à l'emploi et à l'indemnisation du chômage sont applicables aux employeurs procédant à l'embauche et à l'emploi de salarié(s) du spectacle, au titre d'un contrat de travail à durée déterminée.

Les employeurs dont l'activité principale ou l'objet est le spectacle, notés employeurs des secteurs professionnels, relèvent du périmètre du Centre de Recouvrement. Les secteurs d'appartenance de ces employeurs sont principalement définis selon le code de la Nomenclature d'Activités Française (NAF) : édition de l'enregistrement sonore, production cinématographique et audiovisuelle, diffusion de programmes de télévision ou de radio, production de spectacles vivants ou réalisation de prestations techniques pour la création de spectacles vivants.

Les employeurs dont l'activité principale ou l'objet n'est pas le spectacle et les groupements d'artistes amateurs bénévoles, notés **employeurs hors secteurs professionnels**, relèvent du périmètre du Guso.

Le Guso est un dispositif permettant aux organisateurs de spectacles vivants concernés de se libérer auprès d'un seul organisme habilité par arrêté, de l'ensemble des déclarations obligatoires liées à l'embauche et à l'emploi, sous contrat à durée déterminée, d'artistes et de techniciens du spectacle, ainsi que du paiement de l'ensemble des cotisations et contributions sociales s'y rapportant. Cette procédure simplifiée permet d'effectuer les déclarations et de payer les cotisations et contributions aux six organismes de recouvrement partenaires du Guso que sont :

- Les Unions de Recouvrement des cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations familiales (URSSAF) ou les Caisses Générales de Sécurité Sociale (CGSS) pour les départements d'outre-mer;
- L'Unédic;
- AUDIENS, représentant l'IRPS, l'IRCPS et l'IPICAS;
- La Caisse des Congés Spectacles (CCS);
- Le Fonds d'assurance formation des activités du spectacle (AFDAS);
- Le Centre médical de la Bourse (CMB).

Les salariés intermittents du spectacle

Les salariés du spectacle concernés par ces annexes sont :

- Les ouvriers et techniciens du spectacle sous contrat de travail à durée déterminée exerçant l'une des fonctions limitativement énumérées dans la liste jointe à l'annexe 8 au règlement général de la Convention de l'Assurance chômage (article 1er § 4 de l'annexe 8).
- Les artistes du spectacle sous contrat de travail à durée déterminée tels que définis à l'article L. 762-1 du code du travail (article 1er § 4 de l'annexe 10).

Le champ spectacle et hors champ spectacle

L'activité de l'établissement employeur identifié par les codes NAF suivants permet de circonscrire le champ spectacle :

Spectacle vivant :

9001Z	Arts du spectacle vivant
9002Z	Activités de soutien au spectacle vivant
9004Z	Gestion de salles de spectacles

Audiovisuel :

5911A	Production de films et de programmes pour la TV
5911B	Production de films institutionnels
5911C	Production de films cinématographiques
5912Z	Postproduction de films cinématographiques, de vidéos et de programmes télévisuels
5913A	Distribution de films cinématographiques
5913B	Edition et distribution vidéo
5914Z	Projection de films cinématographiques
5920Z	Enregistrement sonore et édition musicale
6010Z	Edition et diffusion de programmes radio
6020A	Edition de chaînes généralistes
6020B	Edition de chaînes thématiques

Le « hors champ spectacle » comprend les activités restantes regroupées par codes NAF A88 ou NAF 2008 comme les activités des organisations associatives (NAF A88 94), l'hébergement & la restauration (NAF A88 55,56), l'administration (NAF A88 84)...etc.

La distinction entre « champ spectacle » et « hors champ spectacle » ne recouvre pas exactement la distinction entre « secteurs professionnels » et « hors secteurs professionnels », même si les champs sont très proches.

Plus précisément, la distinction « champ spectacle » et « hors champ spectacle » se fonde strictement sur le code NAF de l'employeur.

La distinction entre « secteurs professionnels » et « hors secteurs professionnels » est une distinction opérationnelle liée au recouvrement des cotisations (par le Centre de Recouvrement ou par le Guso) selon l'application des textes réglementaires ; cette distinction ne dépend pas uniquement du code NAF de l'employeur mais dépend également de l'objet du contrat

3. SOURCES

Les employeurs relevant du champ d'application des annexes 8 et 10 sont tenus de procéder aux déclarations nominatives mensuelles liées à l'embauche et à l'emploi de salarié(s) du spectacle, au titre d'un contrat de travail à durée déterminée, soit par une Attestation d'Employeur Mensuelle (AEM), soit par une Déclaration Unique Simplifiée (DUS) s'ils relèvent du champ d'application du Guso.

Ces déclarations contiennent des éléments d'identification du salarié, de l'employeur, du contrat de travail ainsi que des rémunérations et contributions dues.

Elles sont gérées dans deux bases opérationnelles différentes : ATE pour les Attestations d'Employeurs Mensuelles et Guso pour les Déclarations Uniques Simplifiées.

Les données brutes présentées dans cette note sont élaborées à partir de ces deux sources.

Toutes les données sont établies à partir des informations déclarées pour les contrats de travail effectués au cours de la période considérée.

4. METHODE DE CALCUL DES INDICATEURS

Le nombre d'employeurs : il est calculé sur la base du SIRET pour les employeurs professionnels et sur la base de l'identifiant interne unique de l'employeur attribué par Pôle emploi. En effet, certains employeurs du champ Guso, comme les particuliers et certaines associations, n'ont pas de SIRET. Sont comptabilisés tous les employeurs ayant employé au moins un intermittent du spectacle au cours de la période considérée.

Le nombre de salariés : il est calculé sur la base de l'identifiant individuel NIR. Sont comptabilisés tous les salariés intermittents du spectacle ayant eu au moins un contrat de travail au cours de la période considérée et ayant été déclarés par un employeur relevant du champ professionnel ou du Guso.

Au sein de chaque catégorie d'employeurs (secteurs professionnels, hors secteurs professionnels), un salarié n'est comptabilisé qu'une seule fois, même s'il a travaillé pour plusieurs employeurs au cours de la période considérée.

Les salariés travaillant, au cours de l'année pour les deux catégories d'employeurs sont comptabilisés pour l'une et l'autre catégorie.

En revanche, lorsqu'on dénombre le nombre total de salariés intermittents du spectacle, sans distinction de la catégorie d'employeurs, les salariés ne sont comptabilisés qu'une seule fois même s'ils ont travaillé pour des employeurs de catégories différentes.

La masse salariale : La notion de masse salariale retenue dans cette note correspond aux salaires, déclarés et versés par les employeurs au titre des contrats de travail exécutés au cours de la période considérée. Il s'agit des salaires bruts avant abattement pour frais professionnels.

POUR EN SAVOIR PLUS

Contact-DSEE.00144@ pole-emploi.fr

www.pole-emploi.org

Pôle emploi, 1 avenue du Docteur Gley, 75987 Paris cedex 20

Directeur de publication

Jean BASSÈRES

Directeur de la rédaction

Stéphane DUCATEZ

Réalisation

Direction des Statistiques, des Études et de l'Évaluation

STATISTIQUES, ETUDES ET EVALUATIONS DE POLE EMPLOI

